



Billets d'Afrique... ...et d'ailleurs



Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines



Côte d'Ivoire

3 ans après l'installation d'Alassane Ouattara

La confirmation des charges pesant sur Gbagbo a attiré à nouveau l'attention médiatique sur l'ancien président ivoirien, mais pas sur l'impunité qui continue de prévaloir dans le pays, tandis que la Force Licorne se transforme en « Forces Françaises en Côte d'Ivoire » (FFCI), une des deux bases opérationnelles avancées de Paris en Afrique. Lire P.6-7.

P.2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAFRIQUE

P.3 ÉDITO Le coup d'État permanent de l'armée d'Afrique

P.4 ACCORD DE DÉFENSE FRANCE-MALI Vers une présence permanente

Virulentes réactions au Mali à un accord qui donnerait une base juridique définitive à la présence militaire française sur le sol malien

P.5 AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT L'Aide en Plein Délire

Entre légitimation des paradis fiscaux et approche « innovante » s'appuyant sur le privé, l'aide française ne cesse de renforcer son pouvoir de nuisance.

P.6-7 CÔTE D'IVOIRE 3 ans après l'installation d'Alassane Ouattara

P.8 A LIRE, À VOIR « Alain Juppé et le Rwanda »

P.9-10 RWANDA - ENTRETIEN « On aurait dû les arrêter »

Guillaume Ancel, ancien officier de l'opération Turquoise livre son témoignage et ses réflexions sur cette opération très différente de ce que son ancienne hiérarchie décrit. Des livraisons d'armes à l'impunité accordée aux génocidaires dans leur fuite au Zaïre, son témoignage confirme la complicité des autorités françaises.

P.11 SAHARA OCCIDENTAL L'ONU volontairement aveugle

La MINURSO ne s'occupera toujours pas des droits de l'homme au Sahara occidental. Le lobbying du Maroc et de son allié français a encore payé.

P.12 LES BRÈVES DE LA FRANÇAFRIQUE



Banane dorée

Bill et Melinda Gates sont formidables. Pour sauver l'Afrique, ils dépensent sans compter, car il n'y a pas de doutes : la solution à tous les problèmes doit être technologique. Ainsi, après avoir financé par exemple le développement d'un sorgho transgénique (Cf. *Billets* n°204, juillet-août 2011), leur fondation philanthrope soutient le projet d'une banane OGM enrichie en vitamine A, afin de lutter contre une carence nutritionnelle responsable de la cécité ou de la mort de centaines de milliers d'enfants (*leFigaro.fr*, 16/06). Un projet qui ne va pas sans rappeler le fameux « riz doré », un riz transgénique pour offrir aussi une solution technologique à des problèmes politiques de malnutrition, et dont l'efficacité reste conditionnée à un régime de malbouffe puisque, selon le taux d'absorption intestinale de la vitamine A, il pourrait falloir manger jusqu'à 2,5 kilos de riz par jour pour combler la carence. Et combien de bananes, alors ? Mais tant que les brevets sur les semences transgéniques permettent d'obtenir des profits dorés...

Football, opium du peuple ?

Au Cameroun, les caprices de l'équipe nationale refusant d'embarquer dans l'avion pour le Brésil afin d'exiger une meilleure rémunération ont choqué les prétendus patriotes, qui n'ont pas su voir que les champions du ballon rond ne faisaient qu'imiter les dirigeants et leurs complices, en pillant le plus possible. Mais impossible de rechercher la responsabilité à la tête de l'État : 140 hauts fonctionnaires avaient embarqué à leur tour pour le Brésil pour aller suivre la coupe de foot aux frais du bas peuple, soit tout de même 3,8 millions d'euros selon le quotidien camerounais *Le Jour* qui a révélé l'affaire (*acteurspublics.com*, 20/06). Cette étrange délégation sportive, composée principalement de fonctionnaires des services de la présidence de la République, de la Primature, du ministère de la Défense et de la délégation générale à la sûreté nationale, n'a pas permis à l'équipe nationale d'éviter 3 défaites et d'être disqualifiée. Comme ce scandale de l'élimination attise la fureur de son peuple et l'inquiète, le dictateur Paul Biya a décidé de réagir fermement : il a ordonné au Premier ministre « de lui soumettre dans un délai d'un mois le résultat de ses investigations sur les causes » de cette débâcle, selon un communiqué du palais, qui précise que cette enquête devra se

conclure par des « propositions en vue d'une restructuration profonde et urgente du football camerounais » (*France 24*, 26/06). En fixant toujours un objectif de « l'émergence » du pays en 2035, Paul Biya se fixe les urgences qu'il peut.

Diplomatie du business

Certains massacres sont vite oubliés. Ainsi, comme le relève *JeuneAfrique.com* (04/06/2014), « le ministre des Affaires étrangères français, Laurent Fabius, n'a même pas attendu la proclamation officielle des résultats de la présidentielle, pour déclarer, vendredi 30 mai, que Paris souhaitait à l'ancien chef des armées égyptiennes "du succès dans l'accomplissement de sa haute mission". » Il faut dire que le nouvel homme fort égyptien, démocratiquement élu à plus de 96% des voix, a des arguments qui parlent à la « diplomatie économique » chère à Fabius : il aurait lui-même imposé le choix du constructeur français DCNS, face aux concurrents allemand et néerlandais, pour une commande de quatre corvettes Gowind d'une valeur d'un milliard d'euros. La diplomatie américaine n'est pas en reste, qui a pressé le nouveau pouvoir de ripoliner ce qu'elle qualifie d'un « environnement politique limité », pour que les affaires et la coopération militaire puissent se poursuivre.

Marchands de canons

Le salon Eurosatory, de vente de matériel de défense et de sécurité, a cette année battu tous ses records, avec plus de 1500 exposants en provenance de 88 pays différents, confirmant sa position de leader mondial en la matière. L'année dernière, l'événement « a drainé, sur le seul continent africain, 44,9 milliards de dollars (32,6 milliards d'euros) », indique *JeuneAfrique.com* (25/06). « Un ancien des forces spéciales françaises » fait la visite guidée pour le correspondant de *Jeune Afrique* : « Les Israéliens, qui fournissent tout, de la paire de rangers au tank, sont bien implantés dans le centre et l'ouest du continent. Les Français se positionnent le plus souvent là où Paris intervient militairement. Quant aux



Chinois, ils ciblent les pays dont ils sont proches politiquement et échangent parfois leurs équipements militaires contre des concessions minières ou pétrolières, au Soudan notamment. » Les interventions « humanitaires » ont du bon...

Au service des Services...

L'édition du 1er juin de *Jeune Afrique* apporte deux confirmations intéressantes sur les relations des services secrets français avec le MNLA. D'abord, « ces liens étroits remontent aux origines du MNLA, qui a vu le jour à la suite du retour au Mali de nombreux Touaregs qui se battaient depuis des années pour Mouammar Kadhafi en Libye : les services français les avaient convaincus de lâcher le "Guide" et de retourner, avec armes et bagages, d'où ils étaient venus trois décennies plus tôt. » Ensuite, si le mouvement n'aurait plus la côte auprès de la diplomatie française, il n'en va pas de même auprès de « certains parlementaires et [des] services de renseignements, qui persistent à faire du MNLA un interlocuteur incontournable ».

Montage au Mali

Après l'intervention en Libye et celle en Côte d'Ivoire, le journaliste « autorisé » Jean-Christophe Notin publie un nouvel ouvrage sur l'opération Serval. J-D. Merchet (*Lopinion.fr*, 17/06) précise que « l'auteur a eu accès aux meilleures sources françaises, notamment dans l'armée et les services de renseignement. Et que ses interlocuteurs lui ont, en quelque sorte, donné leur blanc-seing pour qu'il publie ce récit extrêmement complet. Jean-Christophe Notin ne dit pas tout, mais ce qu'il dit a été validé. » Il confirme que le prétexte qui a servi de déclencheur et de justification à l'opération française n'était qu'un montage : « Non, il n'y a jamais eu de colonnes de terroristes déferlant vers Bamako (...) Pas plus que les avions de reconnaissance, aucun satellite français comme américain n'a jamais pris de

mouvement massif [de djihadistes - ndr] en flagrant délit. Jamais un conseiller n'a déposé sur la table les clichés fatidiques». Par ailleurs « ni la DRM (Direction du renseignement militaire), ni la DGSE (Direction générale de sécurité extérieure) n'ont trace d'écoutes de l'un des chefs djihadistes, annonçant sa volonté d'aller prier le lendemain à la mosquée de Mopti ». « Tout cela est de l'invention, du story-telling comme disent les communicants », commente Merchet. Traduit de la novlangue, on appelle ça plus simplement des mensonges ou de la propagande. Les militaires disent « manœuvre médiatique »...

Corsafrique : ça sent le roussi

Les rebondissements se multiplient ces dernières semaines au sujet des « affaires » de Michel Tomi, empereur des jeux en Afrique, qualifié de dernier « parrain des parrains » par certains policiers. Le président malien IBK avait annoncé son intention de porter plainte après les premières révélations du *Monde* (cf. *Billets* n° 234, avril 2014) sur ses liens étroits avec Tomi. Il n'en fera finalement rien. Quant à l'homme d'affaires corse, que les enquêteurs « suspectent - entre autres - d'avoir été un peu trop généreux avec le président malien (en vêtements, chambres d'hôtel, jets privés...) », il a été mis en examen le 20 juin, ainsi que certains de ses proches. « Parmi eux : Frédéric Gallois, ex-commandant du GIGN passé dans le privé, et dont Gallice Group, la société de sécurité qu'il codirige, multiplie les prestations dans les États en crise : Irak, Centrafrique, Mali... ». Tomi est accusé d'avoir payé les 150 000 euros de contrats avec Gallice Group pour former la protection rapprochée d'IBK. Détail croustillant, c'est Bernard Squarcini, ancien responsable de la DCRI sous Nicolas Sarkozy, qui a mis en relation Frédéric Gallois et Michel Tomi, dont il est proche... Pour sa défense, et celle de son « ami », Squarcini avance : « Michel Tomi, c'est quelqu'un qui connaît mieux que quiconque les dessous de l'Afrique et qui a un relationnel particulier aux chefs d'Etat avec lesquels la France doit opérer... Il travaille pour le drapeau. (...) Il rend des services au pays. Alors on fait de la realpolitik, ou on n'en fait pas. » (*L'Express*, 04/06) On ne va quand même pas chercher des noises au parrain supposé de la pègre si les pots de vins versés à des chefs d'Etats africains bénéficient aux entreprises françaises, surtout celles des barbouzes !

Le coup d'État permanent de l'armée d'Afrique

Sans surprise, le Gouvernement a mis fin, dès le premier haussement de sourcils de l'état-major des armées, à ses timides tentatives d'économie sur le colossal budget de la défense française. Éducation et recherche, aménagement du territoire, logement, justice, santé, sécurité publique : tout sera sacrifié au moloch militaire.

Les hauts gradés défendent d'abord les rentes que l'État français leur assure. En effet, si l'engagé de base est envoyé au feu sans disposer de l'équipement minimal, la Cour des comptes observe que « le nombre d'officiers généraux est resté à peu près constant en dépit de la réduction du format des armées. L'armée de terre compte ainsi 176 généraux pour seulement 15 brigades à commander. Pour les 3468 officiers ayant un grade équivalent à celui de colonel, les commandements disponibles de régiments, de bâtiments de la marine et de bases aériennes sont au nombre de 150. » Ce budget considérable sert aussi à enrichir des sociétés privées dont les productions inutiles et coûteuses sont invendables sur les marchés extérieurs. Comment s'étonner dès lors qu'une industrie de la défense artificiellement dopée par la subvention automatique soit de moins en moins compétitive ?

On comprend que ces lobbies communient dans l'idéologie impériale. Les chefs d'état-major n'ont pas manqué de souligner que des coupes budgétaires mettraient en péril la « capacité de projection » de nos armées. Il semble aller de soi que la France doit rester la troisième puissance militaire¹ et le deuxième pays au monde, après les USA, en nombre de soldats déployés hors du territoire national, forces concentrées quasi exclusivement en Afrique francophone. L'exception militaire française est si invétérée qu'elle s'impose comme un objet sacré, au-dessus de tout examen officiel. Les guerres d'Indochine et d'Algérie, défaites militaires, échecs politiques et désastres humains, se sont prolongées en un long cycle d'errements aux conséquences déléteres. Ainsi la guerre cruelle menée contre le mouvement nationaliste camerounais, de 1956 à 1963, vit se perpétuer maints Oradour, dans le seul but d'installer un régime qui a conduit le pays à la ruine. Quant à l'action militaire de la France au Rwanda, la nécessité de tirer le bilan de ce qui a conduit la France à tremper dans ce génocide se heurte à un bloc de dénégation inexpugnable. L'évaluation des dix ans de l'opération Licorne en Côte d'Ivoire n'est pas davantage à l'ordre du jour. Tous les rouages gouvernementaux, parlementaires, judiciaires de l'État français sont mobilisés pour maintenir l'opacité sur les épisodes de Bouaké, de l'hôtel Ivoire ou de l'affaire Mahé. Pourquoi l'opération Epervier au Tchad dure-t-elle depuis 1986, pour quel résultat sinon pour le maintien du pays sous la coupe d'un pouvoir tyrannique et sanguinaire ? Etc.

Les interventions en cours au Mali et en Centrafrique n'ont permis aucune évolution favorable des maux qu'elles prétendaient guérir. Serval a conforté les antagonismes maliens au lieu de les résoudre. Sangaris a attisé l'incendie qui consume le pays. L'enlèvement d'une pauvre France qui n'en peut mais dans ces opérations absurdes est probable. Le seul espoir est qu'il permette à notre pays, comme le désastre angolais l'a permis au Portugal, d'échapper enfin au vampirisme des fanatiques des guerres d'Afrique.

Odile Tobner

1 - Derrière les Etats-Unis et la Chine

ACCORD DE DÉFENSE FRANCE-MALI

Vers une présence permanente

Prévue pour le 20 janvier 2014, reportée à plusieurs reprises, puis annoncée pour début juillet, la signature de l'accord de défense entre la France et le Mali donnerait une base juridique définitive à la présence militaire française sur le sol malien. Inutile d'être expert pour comprendre pourquoi au Mali les réactions d'opposition sont si virulentes.

Selon la constitution française : « *le Président de la République signe et ratifie les traités* ». Les anciennes colonies françaises ont été dotées de la même règle constitutionnelle. Une fois le traité signé par les deux chefs d'Etat il reste donc aux parlementaires, à voter une « *loi autorisant la ratification du traité* », sans possibilité d'amendement.

Un monument d'opacité politique

Le traité de défense avec la Côte d'Ivoire, signé par Sarkozy est discuté en avril 2013 à l'Assemblée nationale, en même temps que deux autres traités. Le texte du traité signé n'est pas rendu public ni même remis aux parlementaires. C'est un rapporteur qui le défend et en présente un résumé. Après le vote en commission, un vote de pure forme a lieu en séance plénière, sans débat.

Cette séance de l'Assemblée est expédiée avec une telle désinvolture que le journaliste ivoirien Théophile Kouamou ne manque pas de s'en indigner : « *des milliers d'amendements relatifs au projet de loi sur la consommation, provenant de tous les groupes parlementaires ; zéro amendement en ce qui concerne l'autorisation donnée à l'exécutif de ratifier les traités de Défense avec Djibouti, la Côte d'Ivoire et le Sénégal, expédiée en quelques secondes [...]. [Cela] illustre une fois de plus comment la "démocratie française" organise l'absence de débat sérieux sur la politique africaine.*¹ »

En commission, seuls 4 députés émettent quelques critiques. Serge Janquin relève ainsi : « *l'absence de toute réflexion de fond sur les coopérations possibles pour que les problèmes puissent être traités par les pays africains eux-mêmes.* » Le projet est adopté avec quatre abstentions. Au Sénat, en commission du 10 décembre 2013, le débat n'aura pas duré 5 minutes et débouchera sur une unanimité moins une abstention. Pour les parlementaires la présence permanente de troupes françaises dans les anciennes colonies constitue une telle évidence que cela ne mérite pas qu'on en discute.

4 ■■■ Billets d'Afrique et d'Ailleurs ■■■ Juillet-août 2014 ■ N°237

Le président de la République promulgue la loi en décembre 2013, publiée au JO avec la note : « *le texte sera publié ultérieurement* ». Le texte du traité avec la Côte d'Ivoire, signé en janvier 2012, adopté par les deux assemblées, n'est toujours pas rendu public en juillet 2014.

Des traités françafricains bien rodés

L'accord qui sert de cadre juridique à Serval² et le récent traité avec la Côte d'Ivoire³, sont identiques sur la plupart des points. Tous deux offrent une large liberté aux forces françaises.

Tout est prévu : mise à disposition gratuite des installations, logements et fréquences pour les communications. Dans les deux textes, il est bien clair que les troupes ne peuvent pas être soumises aux autorités nationales. Quant aux informations fournies aux pays, le traité avec la Côte d'Ivoire est très précis : « *le matériel et les approvisionnements nécessaires aux activités et au fonctionnement courant des forces françaises sont exemptés de tous documents douaniers ainsi que de toute inspection. [...] Les matériels des forces françaises stationnées, ne peuvent faire l'objet d'aucune perquisition, réquisition, saisie ou mesure d'exécution.* » Il ne fait guère de doute que l'accord de défense qui va être signé entérinera ces dispositions.

Un retour sur l'histoire du Mali indépendant permet de comprendre pourquoi un traité qui rendrait définitif l'accord passé pour Serval peut être insupportable aux yeux d'un grand nombre de Maliens.

Comment oublier Modibo Keita ?

Devenu le premier président du Mali, Modibo Keita prononce le discours désormais célèbre du 21 janvier 1961 : « *l'ambassade de France au Mali, est informée par mes soins de la décision de mon parti et de mon gouvernement, de voir la France évacuer les bases de Bamako, Kati, Gao et Tessalit par les militaires français.* »

Le geste exprime une volonté d'indépendance réelle. Début 1961, c'est aussi un soutien militaire direct à la lutte des Algériens pour leur indépendance : la France perd ainsi des bases de départ pour des opérations en Algérie alors que Modibo Keita autorise le FLN à installer sur son territoire des postes d'écoute des communications de l'armée française. En février 1961, le gouvernement de Bamako reconnaît le GPRA (Gouvernement provisoire de la révolution algérienne) alors que les négociations qui déboucheront sur les accords d'Evian commencent en Suisse.

La France et le Mali ne sont liés que par un accord de coopération militaire et technique signé en 1985 et rendu public en 1990. Il y est expressément spécifié que les formateurs militaires français « *ne peuvent, en aucun cas, prendre part à la préparation et l'exécution d'opérations de guerre, de maintien ou de rétablissement de l'ordre ou de la légalité* » au Mali.

Du côté de la société civile malienne, le refus du traité s'exprime avec vigueur : « *la tutelle exercée par les militaires français sur les troupes maliennes sera pérennisée.* »⁴ « *Tout accord militaire avec la France favorisera la réalisation de l'ambition de la France de 1957 pour un contrôle sur les Régions Sahariennes avec la perte au moins de la Région de Kidal et de la Localité géostratégique de Tessalit et des ressources naturelles* »⁵.

Que dans la version officielle du traité la tutelle militaire avance plus ou moins masquée par des précautions de vocabulaire, cela n'enlèvera rien au caractère néocolonial de la présence permanente de soldats français sur le territoire malien et appelle à une opposition forte à ce traité en France.

Gérard Moreau

- 1 - Le Nouveau Courrier, 28 juin 2013
- 2 - Billets d'Afrique n°231 – janvier 2014
- 3 - Le site *Connection Ivoirienne* en a diffusé une version fuitée
- 4 - Journal *L'indépendant*
- 5 - Discours du Dr Abdoulaye Niang, Directeur Exécutif du Centre d'études stratégiques, 11/01/2014

APD : l'Aide en Plein Délire

Entre légitimation des paradis fiscaux et approche « innovante » s'appuyant sur le privé, l'aide française ne cesse de renforcer son pouvoir de nuisance.

Le Parlement a finalement adopté en juin la première « loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale ». Le texte initialement creux, patchwork de bonnes intentions et de grands principes compilés sans aucune dimension programmatique (Cf. *Billets* n°232, février 2014), aurait pu, grâce à quelques parlementaires, permettre des progrès en termes de transparence financière des entreprises appuyées par des organismes de développement français : plus qu'une valeur d'exemple, il s'agissait d'imposer un effet d'entraînement sur les contraintes réglementaires futures vis à vis de toutes les entreprises.

Mais les amendements porteurs de ces avancées ont été, à l'Assemblée comme au Sénat, systématiquement battus en brèche par le gouvernement (Cf. *Billets* n°234 et n°236, avril et juin 2014). Comme pour souligner amèrement cette occasion manquée, le *Canard enchaîné* a publié à quelques jours de l'adoption définitive de la loi un article assassin, « l'aide au développement des paradis fiscaux » (11 juin). Il y était question de certaines prises de participation de la Proparco (filiale privée de l'Agence Française de Développement) dans des fonds domiciliés dans des paradis fiscaux et réalisant des investissements en Afrique, et surtout de l'opacité sur le nombre et la finalité de ces placements offshore du groupe AFD. Exactement le type d'informations que le gouvernement avait empêché les parlementaires d'exiger de la part de l'AFD, en bloquant les amendements qui pouvaient, à l'avenir, imposer plus de transparence.

Des paradis fiscaux coopératifs

Interrogée le 17 juin par une commission du Sénat, la directrice de l'AFD, Anne Paugam, a fait mine de démentir *Le Canard* en expliquant que son groupe « ne participe pas à des fonds d'investissement logés dans des pays figurant sur les listes noires établies par le code général des impôts et par le Forum de l'OCDE ». Et comme l'Ile Maurice et les Iles Caïmans échappent aux listes de l'OCDE, qui indexe en revanche Chypre et le Luxembourg mais selon un critère que refuse d'appliquer l'AFD, celle-ci ne voit

pas le problème : certains parlent de paradis fiscaux, mais pour elle ce ne sont pas des Juridictions Non Coopératives (JNC), nuance !

Quant aux traités de non double imposition signés entre ces territoires et les pays où se fait l'investissement final, qui permettent de réduire l'impôt de l'investisseur en toute légalité, la Proparco considère qu'elle n'a pas à se permettre un jugement sur les choix souverains qui les ont amenés à les signer. Autrement dit, tant que c'est légal, c'est légitime...

Il en est de même pour le secret bancaire, une « tradition » du secteur financier à laquelle Proparco, explique-t-elle en réunion face à des ONG, ne peut pas s'opposer sans risquer de rebuter ses partenaires financiers : le développement exigeant, selon elle, que l'investissement puisse se faire, il ne faudrait pas imposer une transparence qui risquerait de menacer son investissement, et donc le développement ! Une logique à toute épreuve... si l'on fait abstraction de l'impact global désastreux de cette opacité reine dans le milieu financier, qu'un organisme de développement pourrait pourtant chercher à remettre en question. A moins que le véritable risque soit que l'investissement soit finalement réalisé par un autre organisme moins regardant ? Ô cruelle concurrence entre bailleurs de fonds, condamnés à voir leur portefeuille s'agrandir...

Des sous, peu importe par où

S'il y a bien une organisation qui ne contredira pas l'AFD et le gouvernement sur de tels choix, c'est Coordination Sud, la « coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale ». Dans son communiqué du 24 juin, elle s'est en effet « félicitée » de l'adoption de cette loi qui, selon son président, permet d'« en finir avec le caractère discrétionnaire des politiques menées depuis les années 1960 ». Son seul grief portait sur la baisse envisagée de l'enveloppe d'APD dans le projet de loi de finances rectificative de cette année. « Plus d'aide ! » est donc toujours le slogan emblématique pour Coordination Sud, qui ne trouve rien à redire que l'AFD -un bailleur important de ses 140 ONG membres- utilise et légitime les siphons de la finance internationale et les juridictions

de complaisance où s'abritent l'évasion fiscale, le blanchiment d'argent et les trafics de drogues, d'armes et d'humains qui ravagent les pays dans lesquels on pourra encore longtemps mener des projets de développement.

Lutte contre la pauvreté des riches

Mais cette revendication arc-boutée sur la rallonge budgétaire trouve évidemment assez peu l'oreille d'un gouvernement braqué sur l'austérité. Aussi Pascal Canfin, alors ministre chargé du développement qui préparait sa loi d'orientation sans programmation, avait-il commandé un rapport sur les approches « innovantes » de l'APD à Emmanuel Faber, vice-président du groupe Danone, et Jay Naidoo, président de l'ONG qui avait accompagné Danone pour lancer en 2006 un yaourt « pour les pauvres » au Bangladesh, emblématique de la vague du « social business ». En toute logique, nos deux experts ont donc proposé de rediriger l'aide publique vers... le privé. Ou, plus exactement, d'« accompagner [des] initiatives d'économie d'inclusive, où entreprises, ONG, pouvoirs publics, collectivités locales, fondations inventent ensemble des modèles "hybrides" pour répondre à des problèmes concrets de développement durable, engagées dans des projets ou programmes au plus proche des réalités de terrain ».

Ainsi, le constat -facile- de l'inefficacité de l'aide ne doit surtout pas amener à interroger les causes politiques du problème, mais pousser vers l'économie inclusive, un concept tout droit issu de l'univers merveilleux de la « gouvernance », où antagonismes politiques et rapports de force ont disparu au profit d'un monde lissé et apolitique. Que n'y a-t-on pensé plus tôt ? il suffit de mettre autour de la table de séduisantes « coalitions d'acteurs » : « groupements de femmes, entreprises, collectivités locales et ONG », une énumération qui ne distingue plus rien et fournit un amalgame pratique. On comprend que financer le projet d'une ONG qui ne s'associerait pas à une entreprise ne serait pas « inclusif » ; et si les circuits de l'aide française peuvent « inclure » encore davantage les boîtes made in France, ça n'est sûrement pas Danone et consorts qui s'en plaindront.

Thomas Noirost

Côte d'Ivoire : 3 ans après l'installation d'Alassane Ouattara

La confirmation des charges pesant sur Gbagbo a attiré à nouveau l'attention médiatique sur l'ancien président ivoirien, mais pas sur l'impunité qui continue de prévaloir dans le pays, tandis que la Force Licorne se transforme en « Forces Françaises en Côte d'Ivoire » (FFCI), une des deux bases opérationnelles avancées de Paris en Afrique.

Trois ans après sa mise à l'écart du pouvoir, son arrestation, puis son transfert à la Cour pénale internationale (CPI), Laurent Gbagbo vient de se voir confirmer les charges qui pèsent contre lui. À moins d'une décision contraire après l'appel que devrait probablement déposer la défense, le procès contre l'ancien président ivoirien, accusé d'être le « *coauteur indirect* » de crimes contre l'humanité (meurtres et tentatives de meurtres, viols, persécutions) perpétrés à Abidjan pendant la crise post-électorale de 2010-2011, s'ouvrira d'ici quelques mois à La Haye. Les circonstances de cette confirmation des charges montrent pourtant le manque de solidité du dossier. Il y a un an, les juges avaient différé leur décision pour que l'accusation étaye son dossier, reposant essentiellement sur des rapports d'organisations de protection des droits humains, par une enquête véritable. Cette fois-ci, l'opinion dissidente d'une des trois juges pointe une autre faiblesse de l'accusation : le recours aux éléments de preuves indirectes provenant de sources anonymes. Pour cette juge, les charges contre Laurent Gbagbo doivent être abandonnées.

Cour Pénale Instrumentalisée

Accusée d'enquêter exclusivement sur les crimes du camp Gbagbo et de fermer les yeux sur ceux commis depuis 2002 par l'ex-rébellion pro-Ouattara, la CPI reste dépendante du bon vouloir des autorités ivoiriennes en matière d'arrestation et d'extradition. Ajoutons que les civils massacrés par l'armée française en novembre 2004 à Abidjan ne semblent pas intéresser la CPI. Certains veulent croire à l'existence de mandats d'arrêt à l'encontre d'anciens chefs de guerre de l'ancienne rébellion. Les crimes commis depuis 2002 sont suffisamment nombreux et documentés pour qu'une bonne demi-douzaine de cadres de l'ex-rébellion pro-Ouattara soient en lice : exécution d'une soixantaine de gendarmes à Bouaké en 2002, charnier de Korhogo en 2004, massacre de 800 civils du quartier

Carrefour à Duékoué en 2011, attaque du camp de réfugiés de Nahibly en 2012. Seuls ceux qui restent aveuglés par l'idéal d'une justice internationale respectée croient que ces mandats d'arrêt sont une promesse de procès. Transmis aux autorités ivoiriennes, sans être rendus publics, ni exécutés, ils sont un formidable moyen de pression dans les mains de ceux qui veulent contrôler les éléments les plus criminels de l'ex-rébellion. Pour le moment, récompensés par des promotions prestigieuses après l'accession au pouvoir de leur champion Alassane Ouattara, le temps qui passe leur permet d'affermir une emprise, faite de trafics et de violence, qui ne se limite plus à la moitié nord de la Côte d'Ivoire, mais s'étend sur l'ensemble du pays. Citant les noms de Losseni Fofana (« *Loss* »), Issiaka Ouattara (« *Wattao* ») et de son frère Morou Ouattara (« *Atchengué* »), les experts chargés de surveiller l'embargo ivoirien expliquent dans leur dernier rapport S/2014/266 publié en avril, avoir découvert que « *les anciens commandants de zone continuent de disposer de fonds et qu'officieusement ils exercent un pouvoir économique et militaire dans ces régions* » et « *que ces fonds sont soit détenus sous forme de vastes réserves d'espèces dans les maisons ou entrepôts d'anciens commandants de zone ou parfois passés en contrebande en grande quantité par des membres de l'UEMOA* ». Devenus les véritables préfets du pouvoir ivoirien, ils ont tout à gagner à entretenir l'instabilité et l'insécurité.

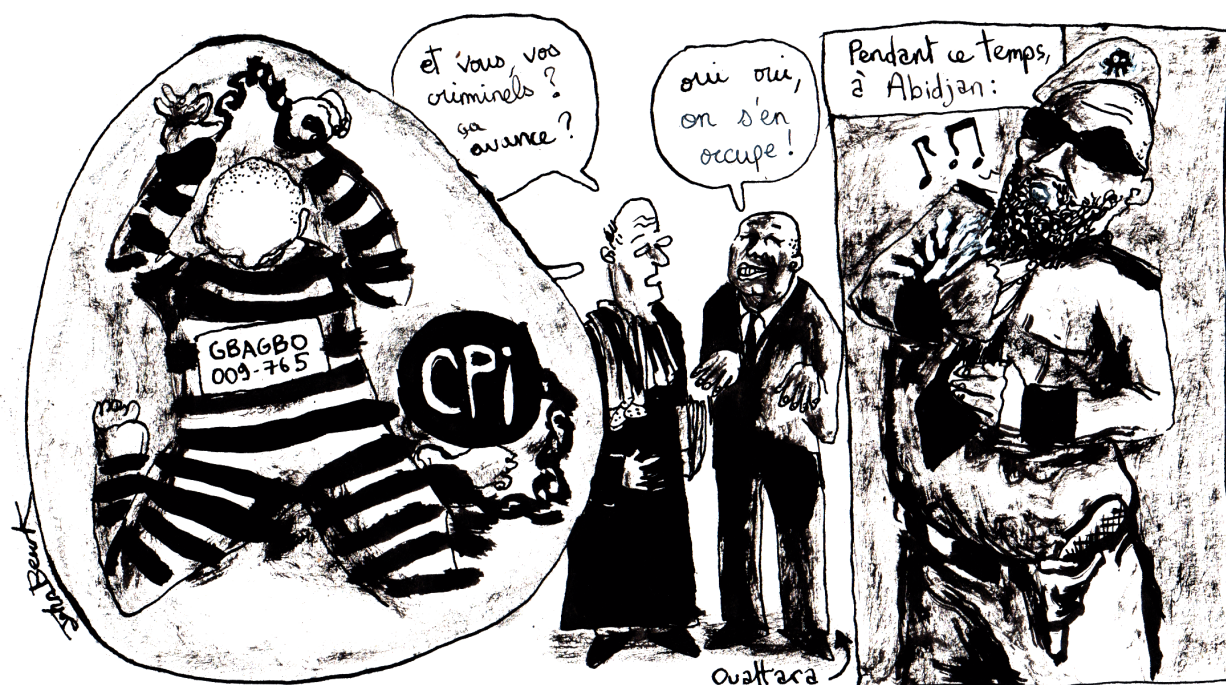
Quant à Guillaume Soro, l'ancien secrétaire général de la rébellion, il est partagé entre une ambition débordante qui se trouve finalement bien à l'étroit dans ses habits successifs de Premier ministre, puis maintenant de président de l'Assemblée nationale, et la nécessité de trouver une porte de sortie autre que celle du box des accusés d'un tribunal. Mais il doit compter avec un rival de taille, l'actuel ministre de l'Intérieur, Hamed Bakayoko, en visite en France en ce début de mois de juillet pour préparer le prochain voyage de François Hollande à Abidjan.

Hollande à Abidjan

Retardée depuis le mois de janvier à cause des problèmes de santé d'Alassane Ouattara, la visite du président français à son collègue ivoirien est finalement fixée au 17 juillet. L'annonce par l'Élysée d'une rencontre avec des représentants du FPI de Laurent Gbagbo, principal parti d'opposition, tient du détail, tant la priorité est donnée aux volets économique et militaire de la relation franco-ivoirienne. La délégation française comprendra une quarantaine de patrons du secteur des infrastructures urbaines (*La Lettre du Continent*, 30 juin). L'existence d'un gigantesque « *contrat de désendettement-développement* » (C2D) entre Paris et Abidjan (*Billets* n°228, octobre 2013), conjuguée à la manie du pouvoir ivoirien de passer des contrats de gré à gré, devrait faire l'affaire des entreprises françaises.

Côté militaire, après les déclarations françaises hypocrites sur le statut de la base militaire française de Port-Bouët, promise à la disparition du temps de Gbagbo, l'ère Ouattara signe le grand retour de « *la Coloniale* ». Début mai, le ministre de la Défense Le Drian est allé rencontrer Ouattara et officialiser sous les tropiques la transformation, à partir de l'an prochain, de la force Licorne en « *Forces Françaises en Côte d'Ivoire* » (FFCI). La France comptera ainsi, selon le nouveau jargon, deux « *bases opérationnelles avancées* » en Afrique, l'une à Port-Bouët, dans la banlieue d'Abidjan, et l'autre à Djibouti. La proximité de l'aéroport international d'Abidjan est déterminante, tant pour l'évacuation de ressortissants que pour les rotations des nouveaux avions de transport militaire A400M.

Avec des amis comme Ouattara, qui ne demande qu'à accueillir nos troupes et signer un « *partenariat de défense* », forme actuelle du serment d'allégeance au pouvoir français, l'impérialisme français le plus rustique a encore de beaux jours devant lui ! D'autant plus que la relève est déjà prête...



Devenir Roi

L'hyperlongévité politique d'Houphouët-Boigny n'était pas le fruit d'un engagement politique pour une Côte d'Ivoire forte et de son indépendance. Tout au contraire, c'est parce-que, malgré l'indépendance officielle, il s'est acharné à se comporter comme le ministre de la France, dont la volonté de puissance tenait lieu de politique africaine, qu'il a gardé le pouvoir pendant plus de trente ans. Le tournant de sa carrière eut lieu dans les années 1950, lorsqu'après deux ans de répression sanglante des « communistes » ivoiriens par le bataillon autonome du lieutenant-colonel Lacheroy¹, le député Houphouët quitta les bancs communistes de l'Assemblée nationale et entra dans les gouvernements de la 4^e République.

S'il existe aussi un tournant dans le parcours d'Alassane Ouattara, c'est certainement sa rencontre avec Dominique Nouvian-Folloroux, une Française qui deviendra sa seconde épouse. Celle que, selon un diplomate du Quai d'Orsay (cf. câble diplomatique américain 31238 du 21/04/2005, révélé par Wikileaks), Jacques Chirac considérait comme « 'la femme' d'Houphouët-Boigny », gérait en partie le patrimoine de l'ancien président ivoirien et bénéficiait depuis d'une « influence et de contacts politiques étendus » en France. Plus explicite, François Loncle (député PS et membre de longue date de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale) expliquait fin 2012 qu'« au sein du parti socialiste, le couple Ouattara a mené un lobbying absolument considérable. Mme Ouattara, qui est d'origine française, et qui a beaucoup

d'amis, à droite, à gauche, a fait un travail absolument énorme. Petit à petit, elle a convaincu un certain nombre de dirigeants socialistes – je pense à Dominique Strauss-Kahn, Laurent Fabius et d'autres – que Ouattara, c'était l'avenir et que Gbagbo devait partir. Donc le parti socialiste s'est divisé. [...] C'est une question de moyens : Mme Ouattara a une fortune colossale, elle est intelligente, très active, très politique et elle a fait ce qu'il fallait. »

Hamed Bakayoko, le plus en vue des prétendants à la succession de Ouattara, bénéficie lui aussi depuis longtemps de la confiance de Mme Ouattara. Bien avant de devenir ministre de l'Intérieur, il fut journaliste, à la tête du Patriote, l'organe du parti RDR d'Alassane Ouattara, puis de Radio Nostalgie, contrôlée par la famille de Mme Ouattara. Autre atout d'« Hambak », son oncle Youssouf Bakayoko, diplomate et ancien ministre des Affaires Étrangères devenu président de la Commission électorale indépendante (CEI) début 2010. Sensibilisé aux intérêts de la France lorsqu'il est passé en 2006 sur les bancs de l'Institut des hautes études de Défense nationale (IHEDN), après la présidentielle de 2010, le président de la CEI avait abusé de sa fonction pour proclamer Alassane Ouattara vainqueur avant de s'envoler précipitamment vers Paris et de laisser la Côte d'Ivoire s'enfoncer dans la crise post-électorale...

De la part de Valls

En guise de prélude à la visite de François Hollande, le neveu « Hambak » est venu rencontrer Manuel Valls à Matignon ainsi que son homologue Bernard Cazeneuve.

À l'automne 2013, Valls, à l'époque ministre de l'Intérieur, était allé rencontrer son homologue ivoirien. Dans le cadre de la lutte contre le grand banditisme, il lui apportait 500 pistolets automatiques. Dans un pays toujours sous embargo, débordant d'armes

légères², Valls sait le cadeau qui fait plaisir ! Quand on connaît la rivalité qui oppose Hamed Bakayoko au leader de l'ex-rébellion Guillaume Soro, on devine quel grand bandit pouvait être visé.

À moins que ce soit les opposants politiques. Tout en se félicitant du transfert à la CPI de l'ancien leader des « jeunes patriotes » pro-Gbagbo, Amnesty International a rappelé, le 20 mars, « les centaines de cas de personnes maintenues en détention pendant des mois sans pouvoir communiquer avec leurs proches ni leurs avocats, du fait de leur soutien réel ou supposé à l'ancien président Gbagbo. [...] Ces actes ont été rendus possibles par l'utilisation de lieux de détention informels, où des personnes soupçonnées d'atteintes à la sécurité de l'État ont été détenues au secret, parfois pendant de longues périodes et dans des conditions inhumaines et dégradantes. Beaucoup ont été torturées et certaines ont été relâchées moyennant le paiement d'une rançon. » Parmi les lieux de tortures, Amnesty citait la Direction de la surveillance du territoire, qui dépend du ministère de l'Intérieur.

Invariablement, l'ambitieux démesuré, qu'il se prétende socialiste ou de droite, serre la main de l'opresseur.

Rafik Houra

1 - Sur Lacheroy, lire la brochure « De l'armée coloniale à l'armée néocoloniale (1830 - 1990) », R. Granvaud, 2009 ; sur survivie.org

2 - Dans leur dernier rapport S/2014/266, les experts chargés de surveiller l'embargo ivoirien relèvent la disparition, pendant leur transit en Côte d'Ivoire, d'une vingtaine de tonnes de matériel militaire à destination de la Minusma (mission de l'ONU pour le Mali).

« Alain Juppé et le Rwanda »

Jean-Piette Cosse, L'Harmattan, février 2014, 570 pages

L'ouvrage de Jean-Pierre Cosse paru aux éditions L'Harmattan est loin de se réduire à son titre. En plus de 500 pages très documentées, l'auteur brosse un tableau complet de l'implication de l'Etat français au Rwanda. Il examine plus attentivement le rôle personnel d'Alain Juppé dans les décisions prises, à partir de sa nomination comme ministre des affaires étrangères au printemps 1993. Il montre comment Juppé, pourtant connu pour son intelligence et son énergie politique, se coule très vite, concernant le Rwanda, dans les pas de celui dont il partage les prérogatives en matière de politique étrangère : François Mitterrand, alors président de la République. La responsabilité de ce dernier dans la complicité de génocide est écrasante, mais celle d'Alain Juppé ne doit pas être négligée.

En effet, c'est de lui que dépend l'ambassadeur Jean-Michel Marlaud au moment où le gouvernement génocidaire se constitue, en avril, dans l'enceinte de l'ambassade de France à Kigali, comme l'a rappelé récemment Bernard Kouchner. Nulle trace, dans les archives connues, de

réaction de la part du ministre des affaires étrangères. Et si Juppé essaie à plusieurs reprises d'infléchir la ligne suivie par l'Elysée, il finit à chaque fois par rentrer dans le rang et se soumettre aux vues de Mitterrand et de ses conseillers : Hubert Védrine, secrétaire général, Bruno Delaye, conseiller aux affaires africaines, et le général Christian Quesnot, chef de l'état-major particulier. Le cas le plus emblématique est celui de l'évacuation au Zaïre des membres du gouvernement génocidaire réfugiés dans la zone sous contrôle français, alors même que le Quai d'Orsay avait annoncé leur internement s'ils s'y présentaient.

En 1994, Alain Juppé est « *l'homme paradoxal* » comme l'écrit Jean-Pierre Cosse. Il utilise mi-mai le mot de génocide, mais sans en tirer les conséquences : rompre avec le gouvernement et les troupes qui le commettent. Un mois plus tard, il met ce mot au pluriel et inaugure le thème du « *double génocide* » dans une tribune parue dans *Libération*. Aujourd'hui, il fait chorus avec Hubert Védrine pour défendre la politique menée au Rwanda. *Alain Juppé et le Rwanda* pose



implicitement la question de savoir pourquoi cet homme politique plus conscient que d'autres de la réalité de l'extermination des Tutsi en cours au Rwanda a finalement contribué à rendre l'Etat français complice de ce génocide.



La pétition initiée par Survie pour la déclassification et la publication de l'ensemble des documents français concernant le génocide des Tutsi et la politique menée à l'époque au Rwanda a récolté plus de 7000 signatures, avec le soutien de plusieurs organisations. Elle a été remise au ministère de la Défense. Plusieurs personnalités politiques se sont prononcées en faveur de cette déclassification (Balladur, Kouchner, Léotard...). Les voix pour maintenir cette opacité sont de plus en plus isolées.

Photo Julien Moisan : mise en scène par des membres de Survie Paris lors de la remise de la pétition le 28 juin 2014

« On aurait dû les arrêter »

Guillaume Ancel est un ancien militaire français. Il était capitaine quand il a été envoyé au Rwanda dès le début de l'opération Turquoise. Il est récemment sorti de sa réserve en publiant un livre, *Vents sombres sur le lac Kivu*, puis un blog et des entretiens. Pour *Billets d'Afrique*, il revient, entre autres, sur la confusion entretenue par les autorités françaises sur les buts de la mission confiée aux militaires ; sur le fait que le 29 juin 1994, quand des rescapés tutsi sont tués à Bisesero, son unité est opérationnelle et aurait pu intervenir, mais qu'on ne lui en donne pas la mission, l'envoyant plutôt combattre le Front Patriotique Rwandais ; sur la fourniture d'armes par la France à l'armée rwandaise, qui participe au génocide ; sur le fait qu'il était techniquement possible d'arrêter des membres du gouvernement responsable du génocide, mais que les ordres reçus ont été de les faire partir.

Billets : La convention internationale pour la prévention et la répression du crime de génocide impose, si on a connaissance d'un génocide et si on est capable d'intervenir, de stopper les actes et d'arrêter les auteurs. Quand vous avez été envoyé au Rwanda, fin juin 1994, le génocide des Tutsi est presque achevé. Il était bien connu des décideurs français. Selon le général Lafourcade, son ordre d'opération du 25 juin 1994 se réfère à « un génocide perpétré par certaines unités rwandaises et par des miliciens hutus à l'encontre de la minorité tutsi ». Aviez-vous entendu évoquer ce génocide, et l'obligation qui en découle ?

Non. Je m'en serais souvenu, car je revenais du Cambodge, où on parlait de génocide tous les matins. A cette époque, en Afrique on avait tendance à facilement utiliser le mot de génocide. Je me souviens bien que dans l'opération Turquoise on parle de « *massacres de grande ampleur* » et pas de génocide (bien que Juppé ait utilisé ce mot auparavant).

Il y avait aussi une confusion totale sur les auteurs des massacres. On ne parle pas du rôle qu'y joue le Gouvernement Intérimaire : on l'appelait « *gouvernement rwandais* », et je croyais que c'était la suite légitime du gouvernement Habyarimana, tout aussi légitime, qu'on avait soutenu auparavant. Pendant ces vingt ans écoulés, j'ai cru en effet que les autorités françaises ne connaissaient pas les responsabilités du Gouvernement Intérimaire et de ses Forces Armées qui massacrent systématiquement les civils tutsi. Ce n'est que récemment que j'ai appris que la DGSE a bien informé le gouvernement français, semaine après semaine, et que déjà début mai 1994 ils recommandent, pour ne pas être accusés de complicité de génocide, de se désolidariser de ce Gouvernement Intérimaire.

Quelles explications vous a-t-on fournies à votre départ ?

Un officier est responsable de ses actions et des ordres qu'il donne, donc il doit savoir le contexte de sa mission. Normalement, avant toute opération, on a toujours un briefing par le ministère des Affaires Etrangères, avec des explications poussées sur le contexte. Cette mission au Rwanda, on a bien senti sur place qu'elle était complexe et ambiguë : pourquoi donc est-ce la seule mission où je n'ai pas eu de briefing ?

Il y a nécessairement dû avoir une décision politique de haut niveau de ne pas nous briefer. Sinon c'est clair qu'on aurait refusé d'aller combattre le Front Patriotique (qui arrêtaient le génocide) et qu'on aurait arrêté les Forces Armées (qui y participaient). Ne serait-ce que parce qu'on aurait eu peur de se retrouver ensuite devant un Tribunal Pénal International.

Or j'ai reçu successivement deux ordres d'opération (tous deux annulés avant d'être réalisés) : le 22 juin, d'aller vers Kigali ; le 30 juin, d'aller stopper par la force le Front Patriotique à l'Est de la forêt de Nyungwe. Cela donnait un message de soutien de fait aux Forces Armées et au Gouvernement Intérimaire.

Comment s'est passé votre départ au Rwanda ?

Je suis alerté le 22 juin 1994, pour un départ dans la demi-heure. L'ordre est de réaliser un raid sur Kigali, ce qui justifie ma présence, puisque ma spécialité est d'aller près du front pour désigner aux avions les cibles des frappes aériennes. Je pars d'Istres le 23 juin, mais les pilotes ukrainiens font grève pour leur salaire. Dans l'improvisation, nous arrivons en Boeing 747 au Gabon le 24 juin, puis en Hercules à Goma le 25 juin au soir. L'aéroport est quasiment vide.

Comment commence votre mission ?

A Goma, l'ordre d'opération est annulé. Curieusement, un officier vient le reprendre à chacun, individuellement, en vérifiant que personne ne garde la moindre feuille. Notre matériel a été dispersé, il est arrivé en Centrafrique et au Tchad ; il faut trois jours pour le rassembler. Nous arrivons à Bukavu le 28 juin, en fin d'après-midi. On peut considérer que notre unité, la compagnie de combat du 2^e REI, est alors disponible dès le 29 matin. Je ne sais pas aux ordres de quel état-major elle est à ce moment-là, puisque l'Etat-Major Tactique "Sierra", du lieutenant-colonel Hogard, n'est pas encore arrivé. L'unité est en état, opérationnelle (il ne lui manque que ses munitions de mortier de 81).

Du 27 au 30 juin, à Bisesero, des rescapés tutsi sont massacrés alors que des soldats français stationnent à 5 km de là. Ils n'interviennent pas, ce que le général Lafourcade et d'autres justifient de différentes façons. Par exemple : « nous n'avions pas assez d'hommes », ou bien « on ne pouvait pas envoyer les soldats pour qu'ils se retrouvent nez à nez avec le FPR, car alors, ç'aurait été une catastrophe diplomatique mondiale ». Pensez-vous que vous auriez pu intervenir à Bisesero avant le 30 juin ?

Techniquement, notre unité aurait pu intervenir à Bisesero, mais elle n'en a pas la mission, et n'a pas connaissance de cette situation. Nous avons très peu d'échanges avec les forces spéciales (le COS) dont l'Etat-Major est pourtant juste à côté de nous, sur cet aéroport de Bukavu. Le 29 juin, notre unité n'a aucune mission, et attend en se réservant. Le 30 juin, elle reçoit la mission de stopper le Front Patriotique à l'Est de la forêt de Nyungwe, sur la seule route d'accès à la forêt.

Entretien

Vous avez témoigné que vous avez failli combattre le FPR...

Le 1er juillet au matin, juste avant le lever du soleil, donc vers 5h30, tout est prêt : les hommes sur place, les avions en l'air au-dessus du lac Kivu, n'attendent que mon signal. Je monte dans l'hélico qui décolle au lever du soleil. Mon hélico a déjà décollé quand un officier de l'Etat-Major du COS vient nous faire atterrir en urgence et annule toute l'opération. Cela veut dire qu'il y a eu un ordre politique, de très haut niveau, qui a dû être donné au dernier moment (vers 5h du matin à Paris, puisque l'heure française est la même que l'heure rwandaise). Il a donc dû résulter d'un long débat nocturne, suscité par une des (rares) personnes qui à Paris sont informées de cette opération.

Un des pilotes d'avion, que je ne connaissais pas, est venu récemment me confirmer tout ceci, avec de nombreux détails précis. Il ajoute qu'un contrôleur aérien lui a dit que l'ordre d'annulation serait venu du PC Jupiter, donc de l'Elysée, et non de l'Etat-Major (COIA) comme il se devrait, ou à la rigueur du PC Turquoise. Cela confirmerait qu'il y a eu un débat politique au plus haut niveau. Il faudrait vérifier cette information, trouver quels sont les acteurs du débat, savoir quels arguments ont fait pencher la décision. On verrait alors qui a décidé de quoi dans Turquoise, et avec quelles intentions.

Que faites-vous alors, début juillet ?

La mission devient une mission humanitaire. Moi, qui suis chargé de guider les frappes aériennes, je ne peux plus y jouer de rôle. Pour m'occuper utilement, j'extrait des rescapés, environ 100 à 150 entre le 1er juillet et le 5 août.

On avait les moyens de neutraliser ou d'arrêter les Forces Armées et le Gouvernement Intérimaire. Or, délibérément, on ne fait rien contre eux. Pourtant, ce sont eux qui déclenchent l'exode : les réfugiés que j'interroge au passage de la frontière à Bukavu ne parlent pas du Front Patriotique, et expliquent bien que des hommes en armes leur ont dit de partir.

Quand rejoignez-vous le lieutenant-colonel Hogard ?

Hogard demande en vain du renfort en France et, le 10 juillet, je suis détaché auprès de lui. Je vois passer les réfugiés avec leurs armes et on ne les désarme pas (contrairement à ce que j'avais fait auparavant au Cambodge). Je taraude Hogard pour qu'il obtienne l'ordre de désarmer. Vers le 12 juillet (peut-être le 11 ou le 13), Hogard obtient cet ordre, puis met en place des check-points de

désarmement à la forêt de Nyungwe et à la frontière de Bukavu. Les armes sont amenées à Cyangugu, comptées et enregistrées par les prévôts de la gendarmerie.

Confirmez-vous votre témoignage selon lequel l'armée française a réarmé les Forces Armées au Zaïre ?

Un jour, le lieutenant-colonel Jean-Louis Laporte, adjoint de Hogard, me dit : « *Occupez ces journalistes car on a un convoi d'armes qui part vers le Zaïre, ils ne doivent pas le voir* ». C'est entre le 15 et le 30 juillet (je crois me souvenir que c'est probablement après le 17 juillet, mais je n'ai pas la date exacte dans mes notes).

Je suis désarçonné, car justement on désarmait les FAR! Je parle à 20 journalistes, pendant que derrière eux passent 5 à 10 camions portant des conteneurs maritimes.

Le soir, le débriefing est houleux. Hogard m'explique en substance : « *Ancel, on a eu un débat compliqué, on a décidé de rendre les armes aux Forces Armées, car on doit leur donner un signe d'apaisement. Ils sont des dizaines de milliers et s'ils se retournent contre nous, on est dans une mauvaise situation* ».

Laporte ajoute : « *Et aussi, on leur paie leur solde, pour ne pas qu'ils pillent* ». A ce propos, je précise que dans un témoignage récent, j'avais supposé qu'il s'agissait de dollars, car c'était la monnaie que nous utilisions en opérations sur ce théâtre ; mais cette précision n'a pas été fournie par Laporte, c'est une déduction personnelle. Ce que je voulais dire, c'est que c'était forcément en liquide.

Qu'y avait-il dans ces conteneurs ?

J'ai vu des conteneurs, pas leur contenu. Si ça avait été humanitaire, on ne m'aurait pas demandé de détourner l'attention des journalistes. Pour essayer de démentir mon témoignage, Hogard vient de faire remarquer que ça ne pouvait pas être des armes confisquées, car il n'y en avait pas tant. Effectivement, si on en a ramassé quelques centaines ou un millier par jour, ça fait au maximum une ou plusieurs dizaines de milliers d'armes.

J'ai ainsi réalisé que c'était vraisemblablement des armes livrées par la France aux Forces Armées, que la France ne voulait pas voir récupérées par le Front Patriotique. Surtout si on pouvait identifier leur provenance : non par les armes elles-mêmes, qui n'étaient probablement pas issues des stocks de l'armée française, mais par tel ou tel document oublié dans ou sur un conteneur. C'est cohérent avec le fait qu'un ancien officier Rens [renseignement, NDLR] de



Goma m'a indiqué qu'il y avait eu des "black-outs" sur l'aéroport de Goma, c'est-à-dire des évacuations partielles de l'aéroport pour pouvoir faire des déchargements discrets d'avions : certes, ça attire l'attention, mais au moins peu de personnes voient.

La conséquence est que les armes sont arrivées dans les camps de réfugiés civils, ce qui les a transformés en bases militaires. C'est le plus grave de ce qu'a fait la France pendant cette période, c'est indéfendable.

Etes-vous avec le lieutenant-colonel Hogard à Cyangugu quand des membres du Gouvernement Intérimaire y arrivent ?

Je n'étais pas un témoin oculaire, mais Hogard nous faisait un briefing de la situation chaque jour, donc j'ai été très bien informé. Selon Hogard, il a reçu l'instruction stricte de leur dire « *vous êtes persona non grata, dégagez, demain, vous n'êtes plus là* ». Ca a créé des tensions, les membres du Gouvernement Intérimaire ont été surpris, ils s'attendaient à plus de complaisance de la part de Turquoise.

Mon point de vue est qu'on aurait dû les arrêter, car en plus du génocide, on avait vu de nos propres yeux qu'ils provoquaient l'exode. On pouvait facilement le faire techniquement, dix légionnaires suffisaient face à ces "soldats" qui ne savaient que massacrer les civils. Or on leur dit de partir, les directives ne sont pas de les arrêter. Pour moi, c'est inacceptable.

Propos recueillis par François Graner et Mathieu Lopes, relus par Guillaume Ancel

SAHARA OCCIDENTAL

L'ONU volontairement aveugle

Le lobbying du Maroc concernant le mandat de la mission onusienne sur le territoire qu'il occupe a payé : pour encore au moins un an, et hélas peut-être davantage, la MINURSO ne s'occupera toujours pas des droits de l'homme au Sahara occidental ! Il n'est pas question ici d'une ONU seulement impuissante, mais bien de cécité volontaire.

Inscrit depuis 1966 sur la liste officielle des territoires non autonomes (contrairement au Cabinda, territoire d'Afrique centrale riche en pétrole annexé en 1975 par l'Angola), et donc éligible à l'application de la résolution 1514 de l'Assemblée générale de l'ONU portant déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples colonisés, le Sahara occidental (SO) reste la dernière colonie d'Afrique reconnue par l'ONU, occupée depuis 1975 par le Maroc avec le soutien de la France.

Une mission aveugle

Le rapport du Secrétaire général Ban Ki Moon au Conseil de sécurité de l'ONU le 10 avril dernier vient s'ajouter aux rapports précédents de son envoyé personnel Christopher Ross (2013) et de son Rapporteur spécial sur la torture et autres traitements cruels inhumains ou dégradants Juan Mendez (2012), et à la résolution 2099 où le Conseil de sécurité avait reconnu en 2013 que « *le maintien du statu quo n'est pas acceptable* ». Malgré cette reconnaissance très officielle de la gravité de la situation, et malgré des accusations contre le Maroc pour les violations avérées des droits de l'homme au Sahara Occidental par Amnesty International, Human Rights Watch, le Robert F. Kennedy Center for Justice and Human Rights (RFK Center) et même par le département d'État de John Kerry qui consacre au Sahara Occidental 12 pages de son dernier rapport mondial, la « *Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental* » (MINURSO), déployée depuis 1991 sans organiser le référendum, restera encore cette année la seule mission de l'ONU dépourvue du droit de surveiller le respect des droits humains, en l'occurrence ceux des Sahraouis.

Dans la résolution 2152 adoptée par le Conseil de Sécurité le 29 avril dernier, pas un mot évidemment sur les 25 prisonniers civils sahraouis condamnés par le tribunal militaire qui croupissent dans la prison de Salé. Ni sur l'avis des experts selon lesquels le Sahara

occidental est parmi les zones les plus minées au monde. Les deux côtés du mur élevé par le Maroc, qui coupe le Sahara occidental, sont des zones particulièrement dangereuses.

Pillage as usual

Elle ne garantira pas non plus le respect du droit inaliénable des Sahraouis sur leurs ressources naturelles, telles que les phosphates, poissons et produits agricoles (autour de Dakhla, 11 exploitations agro-industrielles, toutes propriétés de conglomerats marocains, de multinationales françaises ou de compagnies appartenant à la famille royale marocaine, produisent principalement pour le marché européen), mais aussi le pétrole : parmi les nombreux blocs que le gouvernement marocain envisage de céder, la compagnie pétrolière américaine Kosmos Energy a obtenu de réaliser un forage aux alentours d'octobre 2014 dans les eaux côtières au large du Cap Boujdour, et le groupe français Total a annoncé en janvier son intention d'exploiter des gisements dans les eaux côtières du territoire. La France et ses multinationales (Total, Veolia, Idyl, Azura, etc.), appuyée par les États-Unis, a veillé à sauvegarder les intérêts du gouvernement marocain qui peut ainsi continuer à exploiter la terre, la mer, le soleil et le vent en violation totale du droit international. Onze pays de l'Union Européenne se sont d'ailleurs joints à la prédation des ressources halieutiques, dont la France, depuis la signature en 2013 de l'accord de pêche entre l'UE et le Maroc. Sans oublier l'accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA), entre le Maroc et l'UE qui se profile, avec sa cohorte de contraintes pour le SO. Tous ces accords, écrits sans la moindre consultation du peuple sahraoui, sont régulièrement dénoncés par les mouvements indépendantistes, qui y voient « *une source de menace non seulement pour la sécurité alimentaire et la nutrition des générations à venir (...), mais aussi pour l'avenir économique du Sahara Occidental et pour la solution politique à la question de la décolonisation* ». Qui

plus est le Maroc bénéficie des subventions européennes au titre des accords de voisinage et de l'accord agricole, sans aucune retombée financière pour les Sahraouis.



Terreau de violence

Le prix de la non inclusion de la surveillance des droits de l'Homme au mandat de la MINURSO renouvelé en avril 2014 pourrait être élevé, à la fois du fait du maintien de la situation désespérée des droits de l'Homme au Sahara occidental, et en raison des implications pour « *la paix et la sécurité* » à laquelle l'Elysée affirmait hypocritement son attachement lors du sommet de décembre dernier. Selon le rapport de 2013 du Secrétaire Général des Nations Unies, son Envoyé personnel pour le Sahara occidental faisait état d'« *une deuxième et troisième génération [dans les camps de réfugiés] ... frustrés non seulement par le manque de progrès dans les négociations, mais aussi par l'absence de possibilités d'emploi* ». Et il ajoutait que « *beaucoup expriment leur soutien pour des actions radicales telle que la reprise des hostilités contre le Maroc... D'autres ont mis en garde que ces frustrations rendent ces jeunes des cibles tentantes de recrutement pour les réseaux criminels et terroristes* ». Des réseaux qui ne manquent pas, dans l'arc sahélien...

GM

La France contre le respect des droits par les multinationales

Le Conseil des Droits de l'Homme (CDH) des Nations Unies a adopté, jeudi 26 juin, une résolution prévoyant notamment la création d'un instrument international juridiquement contraignant sur les entreprises transnationales et les Droits Humains.

En effet, alors qu'il n'existe à l'heure actuelle aucun dispositif international capable de sanctionner les violations perpétrées par les multinationales, ce texte prévoit la constitution d'un groupe de travail intergouvernemental pour définir la forme et la portée d'un tel instrument. Si ce texte est un pas dans la bonne direction, le chemin pour mettre fin à l'impunité des acteurs économiques reste encore long.

Détail curieux : bien qu'il ne s'agisse à ce stade que de la création d'un groupe de travail, la France a voté contre. De même que tous les pays européens membres du CDH, les États-Unis et le Japon. En revanche, l'Algérie, le Bénin, le Burkina Faso, l'Éthiopie, le Kenya, le Maroc, la Namibie et l'Afrique du Sud ont voté en faveur d'une juridiction contraignante pour les multinationales. C'est à se demander où profitent les activités des multinationales, et où elles posent problème...

La France, qui n'a de cesse par la voix de ses gouvernants de se proclamer la

grande amie du continent africain, ne souhaiterait donc pas que les violations des Droits Humains commises par des multinationales soient sanctionnées ? Que les personnes victimes du travail forcé et infantile, d'éviction, de pollutions extensives, de bastonnades, et autres cadeaux dont certaines entreprises gratifient régulièrement les populations des régions où elles opèrent, puissent obtenir réparation ?

Qui sert le gouvernement français au juste ? Les peuples ? Areva, dont les activités d'extraction d'uranium au Niger génèrent des pollutions radioactives massives et des problèmes sociaux récurrents ? Amesys, qui fait l'objet d'une information judiciaire pour complicité de torture suite la vente de son système d'interception des télécommunications à la Libye de Khadafi, lequel a servi à traquer les opposants au régime ? Bolloré, régulièrement cité parmi les champions français de l'accaparement de terres ?

Quelques jours plus tôt, le représentant de la section française de l'ONG Human Rights Watch, faisait dans une tribune du Monde (23/06) le bilan de « la politique étrangère » de François Hollande au prisme des « droits de l'homme ». Il déplorait notamment un « dérapage progressif de la diplomatie française d'une posture de gêne à l'égard des régimes autoritaires reçus discrètement à l'Elysée à une attitude plus "décomplexée" de "business avant tout" ».

Bolloré à l'abri de la justice

« C'est fou le désordre qui règne au Palais de Justice ! », s'étonne Martine Orange (« Le curieux destin d'une plainte contre l'empire Rivaud-Bolloré », *Mediapart*, 25/06) « Les dossiers n'arrêtent pas de se perdre : ainsi de la plainte avec constitution de partie civile déposée par Micheline de Rivaud. Depuis des années, l'héritière du groupe Rivaud conteste les conditions dans lesquelles a été organisé l'héritage de son père en 1971 » au profit du comte de Ribes. « Le dossier, pourtant "classé sensible", a d'abord été égaré. Maintenant il est oublié. (...) La lumière sur la succession Rivaud peut conduire à bousculer jusqu'à l'empire Bolloré. Depuis 1996, Vincent Bolloré a partagé avec Édouard de Ribes le contrôle de l'ancien groupe colonial, spécialisé notamment dans les plantations en Afrique et en Asie. » Et de rappeler : « Ce n'est pas la première fois qu'une telle mésaventure arrive. Lors de l'enquête sur la banque Rivaud, accusée en 1997 de blanchiment, d'évasion fiscale, de financements illicites, toute l'instruction s'était aussi volatilisée. Des tonnes de documents avaient disparu dans les couloirs du Palais de justice. Le procès de la banque Rivaud, la banque du RPR, disait-on alors mais pas seulement, n'a jamais eu lieu. Mais le scandale avait donné l'occasion à Vincent Bolloré de forcer la main à la famille et de prendre le contrôle de l'empire qu'il convoitait depuis cinq ans. »

Soutenez-nous : abonnez-vous !

Billets d'Afrique et d'ailleurs

Édité par Survie, 107 Bd de Magenta - 75010 Paris. Tél. : 01 44 61 03 25
11 numéros par an pour tout savoir sur la face cachée de la politique de la France sur le continent africain et les jeux troubles de la « Françafrique ». Au long de ses 12 pages, Billets d'Afrique décortique ainsi les principaux faits de l'actualité franco-africaine pour en proposer une analyse critique originale.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal: _____ Ville : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

• France : 25 € (faibles revenus: 20 €) • Etranger et DOM-TOM : 30 €

• Soutien : libre, soit _____

Modalités de paiement :

• Chèque bancaire ou postal à l'ordre de Survie

• Virement bancaire (IBAN : FR76 4255 9000 0321 0217 7520 939, au Crédit

Coopératif) : préciser l'objet sur l'ordre de virement

Vous pouvez également payer en douze échéances, ou par trimestre grâce au prélèvement automatique. Nous contacter.

Plus d'information sur <http://survie.org> ou à contact@survie.org

Bulletin fondé par François-Xavier Verschave
Directrice de la publication: Odile Biyidi Awala.
Directeurs de la rédaction: Thomas Noirot et Mathieu Lopes
Comité de rédaction: S. Courtoux, R. Granvaud, D. Mauger, O. Tobner, R. De Benito, F. Tarrit
Ont participé à ce numéro : R. Leenhardt, GM, F. Graner, G. Moreau, R. Doridant, R. Houra
Illustrations : J. Beurk
Photos (licence Creative Commons) : Julien Moisan, CSIS: Center for Strategic & International Studies (photo de couverture)
Association Survie
107, Bd de Magenta
F75010 Paris
Tél. (+33)1 44 61 03 25 - Fax (+33)1 44 61 03 20
<http://survie.org>
Commission paritaire n° 0216G87632
Dépôt légal : juillet 2014 - ISSN 2115- 6336
Imprimé par Imprimerie 3 A
7, rue Marie Pia - 91 480 Quincy-sous-Sénart

**Contact de la rédaction :
billetsdafrique@survie.org**